

Santé Environnement Travail

Date de publication : 6 novembre 2025

Relevé de décisions de réunion

Réunion n° 11 du comité d'experts Santé Environnement Travail
(CE SET) du 5 décembre 2024

Seul l'avis final publié fait foi.

Présents

Membres du comité d'experts :

Jean Simos, Francelyne Marano, Christine Barul (à distance), Xavier Beauné, Marcel Calvez, Christophe Demattei, Philippe Glorenc (à distance le matin), Fabrice Leray, Muriel Prévot Carpentier, Olivier Merckel, Jean-Dominique Dewitte (à distance), David Boels (à distance), Maria Ruiz Castell (à distance)

Excusés/absents

Radu Duca

Santé publique France

Coordination scientifique, Direction Santé Environnement Travail (DSET), Direction des Régions (DIRE), Direction Santé Environnement Travail et Direction Appui et Traitement et Analyses des données (DATA)

Présidence

Jean Simos et Francelyne Marano assuraient la présidence de la séance pour la journée.

Le quorum est atteint.

Gestion des risques de conflit d'intérêts

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les Déclaration Publique d'Intérêts (DPI) et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts pour les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions. En complément de cette analyse, la coordination scientifique du comité demande aux membres du Comité d'Experts Santé Environnement Travail (CE SET) s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion ayant fait l'objet d'une finalisation.

1. Préambule

L'ordre du jour est approuvé par le Comité d'experts.

Le compte-rendu de la séance précédente (11 octobre 2024) a été validé.

La séance a été enregistrée.

2. Point sur l'organisation du comité

Bilan des travaux effectués en 2024 par le CE SET et présentation de la programmation prévue pour 2025 (des sujets ST et sur la thématique One Health sont à prévoir)

Santé publique France envisage de prolonger le mandat actuel du comité pour 2 années (mandat passant de 3 ans à 5 ans).

Les experts suggèrent de réaliser un bilan en interne concernant les missions du CE SET puis d'avoir un retour de la Direction Générale sur les attentes de Santé publique France vis-à-vis du CE SET.

3. Dossier Pestiriv

Présentation des premiers résultats de l'étude Pestiriv. Cette étude vise à décrire l'exposition des personnes vivant près de vignes aux produits phytopharmaceutiques utilisés sur ces cultures. L'étude permet d'évaluer si les niveaux de contamination environnementale et d'imprégnation mesurés en zones viticoles sont plus élevés que ceux observés en zones non viticoles, d'identifier les facteurs associés à ces niveaux, et d'examiner leur évolution en fonction des périodes de traitement ou de non-traitement des vignes.

Présentation de l'organisation de la construction de l'avis. L'avis relatif à cette étude sera porté conjointement par Santé publique France et l'Anses. L'élaboration de cet avis mobilise deux comités d'experts : le comité d'experts santé, environnement, travail (CE SET) de Santé publique France et le comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » (CES Air) de l'Anses.

Cet avis conjoint sera construit en 3 parties :

- La première partie présentera les conclusions et les recommandations formulées par le comité d'experts santé-environnement-travail.
- La deuxième partie présentera les conclusions et recommandations formulées par le CES Air de l'Anses.
- La troisième partie présentera l'avis porté conjointement par l'Anses et de Santé publique France.

Les parties 1 et 2 seront construites en parallèle par chacun des deux comités.

Chaque comité d'experts constitue un sous-groupe de 5 experts « rapporteurs » qui élaborera les conclusions et recommandations de leur comité respectif. Ces experts rapporteurs auront une réunion commune afin de partager les conclusions et recommandations envisagées par chaque comité.

Pour le CE SET le groupe de rapporteurs est composé de : Philippe Glorennec (pilote), Maria Ruiz, Radu Duca, Christophe Demattei et Fabrice Leray.

4. Sujet relatif aux réponses de SpFrance aux sollicitations locales en santé, environnement, travail

Poursuite du travail de réflexion sur les améliorations que Santé publique France pourrait apporter dans ses réponses aux sollicitations SE/ST au niveau local.

Lors de la séance précédente, les pistes d'améliorations identifiées par les experts ont été regroupées en 3 axes :

- a) Méthodologie
- b) Communication, prévention, formation
- c) Organisation de la réponse

Les experts sont répartis en 3 sous-groupes associés à chaque axe d'améliorations afin de hiérarchiser les pistes d'amélioration identifiées, selon qu'elles relèvent d'un changement d'approche, d'une amélioration de pratique ou d'un aspect pratique/technique. Ensuite, il est proposé de prioriser chaque piste selon si elles sont « prioritaires » (à appliquer dès maintenant), intéressante (à approfondir, appliquer plus tard) ou moins prioritaire (faisabilité à étudier). Cette priorisation permettra d'identifier les recommandations prioritaires dans l'avis du CE SET.

5. Information sur la publication de l'avis REVELA 13

Présentation par la direction des régions (DIRE) de la stratégie de publication de l'avis REVELA 13 – avis publié sur le site internet de Santé publique France le 11 décembre 2024.

6. Date de la prochaine réunion

Lundi 10 février 2025

Pour nous citer : Avis et recommandations Relevé de décisions de réunion. Réunion n° 11 du comité d'experts Santé Environnement Travail (CE SET) du 5 décembre 2024. Saint-Maurice : Santé publique France, 3 p., 2025

Directrice de publication : Caroline Semaille

Date de publication : 6 novembre 2025